



ÉDITO

ACTU

COMPÉTITION

LOISIR

DOSSIER

CLUB

RENCONTRES

AU TOP

PORTFOLIO

LIBRAIRIE

CRÉDITS



SÉCURITÉ

Créneaux libres et escalade au sein du club ?

De nombreux clubs ont mis en place des créneaux non encadrés de pratique de l'escalade. Les grimpeurs « au point sur leur sécurité » y pratiquent en toute liberté... Pour autant, le club peut-il laisser ses adhérents en totale liberté dans un créneau « club » ? Petit inventaire des idées reçues.

« SI JE VIENS DANS UN CRÉNEAU LIBRE, C'EST JUSTEMENT CAR JE N'AI PAS ENVIE D'AVOIR UN CADRE OU UN RESPONSABLE SUR LE DOS : JE NE VIENS PAS GRIMPER POUR ÊTRE SURVEILLÉ, JE VIENS ME DÉFOULER ET ME FAIRE PLAISIR ! ».

Nous sommes très nombreux, attachés à ces créneaux en autonomie et si cette organisation fonctionne bien c'est grâce à l'ambiance du club. Convivialité, rencontre d'autres pratiquants et parfois de son partenaire de sortie du week-end, partage de



nos expériences, de nos croix, tout en profitant de la structure artificielle du club... C'est important. Dans ce cadre, la sécurité est l'affaire de tous : nous sommes tous susceptibles d'une erreur liée à l'habitude, la distraction... Alors jetons toujours un œil autour de soi, et si l'on repère une erreur de la cordée voisine, on l'alerte avec le sourire.

Mais attention : même si le créneau est non-encadré, un arrêt rendu par la Cour de cassation en date du 15/12/11, rappelle que « *les associations sportives sont tenues d'une obligation contractuelle de sécurité, de prudence, de surveillance et de diligence envers les sportifs exerçant une activité dans leurs locaux ou sur des installations mises à leur disposition.* »

Cette obligation existe bien évidemment lors des séances ou des cours encadrés par un initiateur du club mais également lorsque chacun pratique librement l'escalade sur une structure artificielle mise à disposition par le club. Autrement dit, **même dans un « créneau libre », le club a obligation de mettre en œuvre tous les moyens pour garantir la sécurité des grimpeurs.**

Comment s'y prendre ?

Un responsable de créneau est nommé, il aura pour rôle de :

- Vérifier que tout est en ordre avant le début de la séance (contrôle de routine de la structure artificielle, du matériel mis à disposition des adhérents...).
- S'assurer que les grimpeurs accédant à ce créneau non-encadré sont des grimpeurs effectivement autorisés par le club à ce type de pratique « libre », donc des grimpeurs autonomes, au point sur leur sécurité...
- Rappeler les règles de sécurité de l'escalade par un affichage (et c'est pourquoi la fédération diffuse des affiches sécurité), par un règlement du club... Et demander aux grimpeurs de les respecter.
- Intervenir en cas d'accident et accéder à la trousse de secours pour les « petits bobos » si besoin.

Mais son rôle consiste surtout, par sa présence, sa bonne humeur, son humour, sa discrétion (entre autres) à accueillir les grimpeurs, les conseiller chaque fois que c'est nécessaire. En somme, à apporter la petite touche qui nous donne envie de venir encore plus souvent.

Alors ne soyez pas surpris si les dirigeants de votre club fixent les affiches « sécurité » fédérales sur la structure artificielle et s'ils souhaitent petit à petit donner plus d'organisation aux créneaux libres : il s'agit simplement de répondre à leur obligation de sécurité vis-à-vis de vous, les grimpeurs. Votre pratique plaisir passe par cette organisation.

« MON CLUB ME DEMANDE SI JE VOUDRAIS DEVENIR RESPONSABLE DE SÉANCE NON-ENCADRÉE, MAIS J'AI BIEN TROP PEUR QUE MA RESPONSABILITÉ SOIT RECHERCHÉE EN CAS D'ACCIDENT... ».

Il faut ici souligner que **la responsabilité civile de l'organisateur de l'activité (le club) se substitue à celle de l'encadrant ou à celle du responsable de créneau quel que soit le problème**. C'est donc la responsabilité du club qui sera recherchée lors d'un accident, pas celle du responsable de créneau qui applique les consignes du club.

Et au final, si chaque grimpeur d'un créneau non-encadré reste toujours très vigilant sur sa sécurité, celle de son partenaire et jette un œil sur les autres, le rôle de responsable consistera à accueillir, vérifier les installations, distribuer le matériel et s'assurer qu'aucune personne, non adhérente, voire même non-autonome en escalade, ne s'invite dans le créneau.

Alors oui, dans mon club, le créneau libre s'avère plus organisé qu'il y a 10 ou 15 ans, mais force est de constater que nous avons tous à y gagner. Les dirigeants, mais aussi les grimpeurs.